



*Ville de Cléder*

*INSTALLATION  
D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF*

*FICHE DE RENSEIGNEMENT*

---

*Mairie de Cléder  
Place Charles de Gaulles  
29233 CLEDER  
Tél : 02 98 69 40 09  
Fax : 02 98 69 47 99*



Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre la vérification de la comptabilité du projet d'assainissement avec l'habitation et le terrain.

Un dossier complet raccourcira le délai de réponse.

Le dossier est complet, l'ensemble des pièces est joint  
(Pièces à fournir par le demandeur et par la Mairie)

Le Maire transmet à la Lyonnaise des Eaux Suez

Le

Signature :

Observations :

**Ce document est à déposer en 3 exemplaires à la mairie du lieu où sera réalisée l'installation.**

La Mairie se chargera de transmettre un exemplaire au prestataire pour avis technique.

### A remplir par le demandeur

#### DEMANDEUR

Nom, Prénom : .....

Adresse complète : .....

☎ (joignable en journée) : .....

Eventuellement coordonnées du représentant ou du mandataire :

.....  
.....

- Projet d'installation situé à :

Adresse : .....

Références cadastrales : .....

- Nature des travaux :

Construction neuve avec permis de construire n°.....

Rénovation ou transformation (avec permis de construire)

Création sur locaux existants (sans permis de construire)

Assainissement existant :  oui  non ancienneté ? : .....

autre (préciser) : .....

.....



## CONCEPTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**En référence à l'arrêté préfectoral du 12 février 2004,**  
**Une étude particulière à la parcelle est demandée pour tout projet d'assainissement non collectif neuf (ou réhabilité).**

- Etude particulière de définition de filière réalisé par :

Nom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... Fax : .....

- Concepteur du projet (architecte, bureau d'étude...) :

Nom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... Fax : .....

- Installateur du dispositif (si déjà choisi) :

Nom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... Fax : .....

## LOCAUX A DESSERVIR

- Exclusivement à usage d'habitation Nombre de logements : .....

Habitation isolé                       Habitation regroupé (hameau)                       Lotissement

Construction neuve                       Transformation

Résidence principale                       Résidence secondaire                       Location

Nombre de pièces principales : ..... Maison avec cave ou sous-sol :  oui                       non

Nombre de chambres : ..... Nombre de WC : ..... Nombre de douches ou baignoires : .....

Nombre d'usagers simultanément : .....

- Autres usages

Type d'activité : .....

Présence de cuisine :  oui nombre : .....  non



Nombre de chambres : .....

Nombre de couverts : .....

Nombre de sanitaires : .....

Eaux usées autres que domestiques : .....m<sup>3</sup>/j.

Nature : .....

Nombre d'usagers : .....

- Alimentation en eau potable

Adduction publique

Autre (préciser) : .....

### TERRAIN RECEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface de la (ou des) parcelle(s) : .....m<sup>2</sup>

Surface construite : .....m<sup>2</sup> (emprise au sol)

Topographie :       terrain plat       terrain avec forte pente (> 10%)

Perméabilité :       faible       moyenne       très bonne

Présence d'un point d'eau à proximité du dispositif :  oui  non (*à faire figurer les plans, cf p. 4*)

puits à .....mètres

captage à .....mètres

cours d'eau à .....mètres

plan d'eau à .....mètres

source à ..... mètres

forage (y compris géothermie) à .....mètres

Usage de l'ouvrage ?  alimentation humaine       alimentation animale       autres

(préciser) : .....

### CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETE

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (wc) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage, ...) doivent être recueillies, traités et évacués. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

#### 1. PRETRAITEMENT des eaux usées

Ouvrage principal :       fosse septique toutes eaux de .....m<sup>3</sup> (volume)

autre (préciser) : .....



Equipement annexes :  bac dégraisseur de .....litres  
 pré-filtre de protection de .....litres  
 autre (préciser).....de .....litres

Pompe de relèvement :  prévue  non-prévue

## 2. TRAITEMENT des eaux prétraitées (épuration et évacuation)

### • Epandage souterrain en sol naturel

Tranchées d'épandage

Tranchées d'épandage en pente

Longueur totale d'épandage : .....mètres

Surface de lit : .....m<sup>2</sup>

Nombre de tranchées : .....

Largeur du lit : .....mètres

Longueur de chaque tranchée : .....mètres

Longueur du lit : .....mètres

Profondeur de chaque tranchée : .....mètres

Profondeur du lit : .....mètres

### • Epuration en sol reconstitué et infiltration dans le sol naturel

Filtre à sable vertical non drainé

Tertre d'infiltration

Surface : .....m<sup>2</sup>

Surface au sommet : .....m<sup>2</sup>

Largeur du filtre : .....mètres

Largeur du tertre au sommet : .....mètres

Longueur du filtre : .....mètres

Longueur du tertre au sommet : .....mètres

Epaisseur de sable : .....mètres

Surface de base : .....m<sup>2</sup>

Largeur du tertre à la base : .....mètres

Longueur du tertre à la base : .....mètres

Epaisseur de sable : .....mètres

### • Epuration en sol reconstitué et rejet au milieu superficiel ou souterrain :

Filtre à sable drainé

Lit à massif de zéolithe

Surface : .....m<sup>2</sup>

Surface : .....m<sup>2</sup>

Largeur du filtre : .....mètres

Longueur du filtre : .....mètres

Epaisseur de sable : .....mètres

Le rejet est envisagé :  Oui

Non



**Type de rejet :**

- à la rivière / ruisseau
- création d'un puit d'infiltration (dans ce cas, le dossier doit être accompagné d'une autorisation de dérogation préfectorale obtenue auprès de la D.D.A.S.S du Finistère)
- autre (préciser) : .....

Observations particulières / autre dispositif de traitement : .....

.....

.....

**PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR**

- Un plan de situation du lieu-dit indiquant le projet (1/25 000).
- Un plan cadastral (1/5 000) permettant de localiser la(les) parcelle(s) dans les lieu-dit (nom des rues) avec les limites de terrain ainsi que les puits ou captage situés dans un rayon de 100 m. par rapport à l'habitation.
- Un plan de masse ou schéma d'implantation à l'échelle (1/200 ou 1/250) présentant l'habitation et les différents éléments du dispositif d'assainissement dont les canalisations et la position des conduites de ventilation et d'extraction, les habitations voisines, le sens de la pente du terrain.
- Une coupe longitudinale (avec cote de niveau) de l'habitation et du dispositif de traitement, notamment pour les terrains en pente.
- Un exemplaire de la notice technique du pré-traitement s'il ne s'agit pas d'une fosse septique toutes eaux (plans et coupes).
- Un exemplaire de l'étude particulière à la parcelle réalisée par un bureau d'études.



Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'autorisation du Maire, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur s'engage à entretenir son installation.

Le demandeur autorise les agents de la Lyonnaise des Eaux Suez à pénétrer sur sa propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif.

NOTA :

La Lyonnaise des Eaux Suez devra vérifier la conformité de la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, Lyonnaise des Eaux Suez devra être avertie suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrement des ouvrages. A défaut de vérification avant remblaiement, le dispositif sera déclaré non-conforme.

Fait à .....  
Tous les renseignements sont certifiés exacts

Signature du demandeur

#### PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LA COMMUNE (copie)

- Copie de l'arrêté relatif au périmètre de captage (si existant)
- Article du règlement de lotissement relatifs à la gestion des eaux usées et pluviales (si existants)
- Copie des études de sol réalisées sur le territoire communal (si existantes).

Références :

- Arrêté interministériel du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables.
- Référence technique : normalisation française DTU 64.1 (XP-P 16-603)  
« Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome » AFNOR, Août 1998.
- Arrêté préfectoral n° 2004-0103 du 12 février 2004 portant dispositions particulières relatives au contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectifs.